

LE MEURTRE DE M. PRINCE

Voici d'ailleurs ce qu'il a déclaré en substance : « C'est en lisant les journaux que je me suis rappelé avoir vu le mystérieux acheteur le samedi 17. Son signalement correspond bien à celui qui a été donné par M. Audinet, employé du magasin en question. Je me suis même heurté à lui en gagnant la sortie. Je le vis ensuite se diriger vers une automobile de couleur sombre, dans laquelle attendait un jeune homme à l'air méfiant... »

Les déclarations de M. Paris

Nous avons relaté, dans nos dernières éditions d'hier, le témoignage de Mlle Paris qui rencontra M. Prince, dans le hall de la gare de Lyon, le jour de la disparition de l'innocent. Voici l'essentiel de ses déclarations : « Le mardi 20 février, j'étais à midi moins le quart dans le hall d'entrée des grandes lignes... »

L'enquête à Dijon

On mande de Dijon que l'enquête relative à l'affaire Prince est stationnaire. Les lettres anonymes continuent à arriver. L'enquête relative à l'affaire Prince est stationnaire. Les lettres anonymes continuent à arriver.

L'affaire Stavisky

Le soir même, le conseiller Prince est assassiné dans son portefeuille et les lettres anonymes disparaissent. L'enquête relative à l'affaire Prince est stationnaire.

La plainte de Caisse d'A. S. de Seine et Seine-et-Oise

M. Joseph Bernard, du Barreau parisien, assisté de M. Mireille Maroger, avocate à la Cour de Paris, sont arrivés jeudi matin à Bayonne. Les deux avocats de la Caisse interdépartementale des Assurances sociales de Seine et de Seine-et-Oise qui s'est constituée partie civile contre les inculpés du scandale de Bayonne, dont les escroqueries ont fait perdre 25 millions à la Caisse, se sont immédiatement rendus au Palais de Justice où ils ont pris connaissance, avec M. D'Uhal, du dossier de l'affaire.

Un démenti de M. André Hesse

Certains journaux ont annoncé, hier matin, que M. André Hesse, député de la Charente-Inférieure, avait été nommé ministre de la Justice. M. Hesse a démenti cette information et a déclaré que cette nomination était fautive et erronée.

LES PHOTOGRAPHIES DES CHEQUES SERONT REMISES A LA COMMISSION D'ENQUETE

Le Ministère de la Justice communique : « Le commissaire de la Sûreté Générale Peudepierre, délégué par le Garde des Sceaux et par le Ministre de l'Intérieur, a procédé au collationnement des 666 chèques saisis au Crédit Lyonnais et à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, chèques émis par Stavisky sous le nom de Serge Alexandre... »

PROCLAMATION DE POU-YI EMPEREUR DE MANDCHOURIE

Le nouveau souverain a pris le nom de Kang Teh, qui signifie « Tranquillité et Vertu ». M. Poy Yi a été proclamé empereur de Mandchourie le 15 février 1914. Il a pris le nom de Kang Teh, qui signifie « Tranquillité et Vertu ».

Le Cabinet espagnol a démissionné

Une déclaration de M. Lerroux. Le gouvernement espagnol tout entier a démissionné. Arrivé à 11 h. 45 au Palais national, M. Lerroux, président du conseil, en est ressorti à 12 h. 5. Il a fait ses déclarations suivantes : « J'ai fait au président de la République l'exposé de la situation telle qu'elle est. Je l'ai mis au courant de la nécessité d'ouvrir une crise partielle, à la suite de la décision irrévocable de M. Marqués, ministre de l'Intérieur, et de Lara, ministre des finances, de démissionner... »

LE VOTE DEFINITIF DU BUDGET

Il a été acquis, hier matin, à la Chambre, par 458 voix contre 132.

Après une cinquième navette, la Chambre a adopté les derniers articles du budget de 1914 sur lesquels l'accord est fait définitivement entre le Luxembourg et le Palais Bourbon. Les crédits autorisés s'élevaient à 48.318.070 francs. Les recettes ont été prévues avec un excédent de 9 millions. Mais le gouvernement a pleins pouvoirs pour assurer l'équilibre par des économies dans la mesure où il le jugera utile.

Après avoir mesuré l'effort accompli par les deux assemblées, il faut se souvenir que le 15 février, jour de la présentation du budget, le ministre de M. Gaston Doumergue aux Chambres, la commission des finances qui avait heureusement adopté tous les budgets particuliers des divers départements ministériels n'avait qu'annoncé la loi des finances.

Ainsi, en moins de deux semaines, l'œuvre essentielle du Parlement, le vote d'un budget qui gouverne tout, a été accompli, grâce à la ténacité de M. Germain-Martin, ministre des finances, qui a secondé les efforts de M. Gaston Doumergue.

La dernière navette

Il était près de 7 heures du matin, lorsque l'accord définitif s'est établi entre les deux Chambres. Parmi les points divergents, il en était deux dont l'importance était capitale : la question de la prime sur la taxe sur les ouvriers étrangers travaillant en France. La Chambre se résolut à abandonner cette taxe contre promesse de la Commission des finances qu'un projet de loi relatif à la protection de la main-d'œuvre nationale serait déposé.

Le deuxième avait trait à la taxe sur les magasins à port ouvert. Le Sénat avait disjoint. Finalement, la Chambre accepta également cette disposition. L'accord étant définitif, le Sénat est séparé à 6 h. 45, se renvoyant à cet après-midi 15 février, à 10 heures, la séance à 9 h. 55, fixant sa prochaine séance à ce matin 10 heures.

Les pleins pouvoirs douaniers

Avant de se séparer, le Sénat avait voté le projet autorisant le gouvernement à modifier par décret les tarifs douaniers et le projet portant réorganisation du ministère du Commerce et la suppression de l'office du commerce extérieur.

LES ENTRETIENS franco-britanniques

Venant de Rome, M. Eden, lord du sceau privé, a été reçu par MM. Doumergue et Barthou. M. Eden, lord du sceau privé, est arrivé à Paris hier, à 9 h. 45, venant de Rome. M. Eden s'est aussitôt rendu à l'ambassade de Grande-Bretagne.

Le chouchou du « Faust »

Et voilà qu'au moment où la foule quitte le bassin, une triste nouvelle arrive. Le « Faust » venait de s'échouer entre les piliers d'acostage N. 5 et 6, à Grand-Port-Philippe. Gravelines, il n'y a que 4 pilotes. Or, cinq dundées étant en partance, le dernier devait attendre le retour du pilote du « Pascal » parti le premier.

Le Cabinet espagnol a démissionné

Une déclaration de M. Lerroux. Le gouvernement espagnol tout entier a démissionné.

LES PHOTOGRAPHIES DES CHEQUES SERONT REMISES A LA COMMISSION D'ENQUETE

Le Ministère de la Justice communique : « Le commissaire de la Sûreté Générale Peudepierre, délégué par le Garde des Sceaux et par le Ministre de l'Intérieur, a procédé au collationnement des 666 chèques saisis au Crédit Lyonnais et à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, chèques émis par Stavisky sous le nom de Serge Alexandre... »

PROCLAMATION DE POU-YI EMPEREUR DE MANDCHOURIE

Le nouveau souverain a pris le nom de Kang Teh, qui signifie « Tranquillité et Vertu ». M. Poy Yi a été proclamé empereur de Mandchourie le 15 février 1914. Il a pris le nom de Kang Teh, qui signifie « Tranquillité et Vertu ».

Le Cabinet espagnol a démissionné

Une déclaration de M. Lerroux. Le gouvernement espagnol tout entier a démissionné.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 13 mars 1914. Soleil ; lever, 6 h. 30 ; coucher, 17 h. 23 ; Lune ; lever, 19 h. 7 ; coucher, 6 h. 28. Aujourd'hui : Saint-Jacob. — Demain : Saint-Martin. METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 12 mars 1914, à 17 h. : Baromètre, 768 mm. ; Hauteur, 10 mm. ; Vent, à 15 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ; à 2 h. : N. ; à 3 h. : N. ; à 4 h. : N. ; à 5 h. : N. ; à 6 h. : N. ; à 7 h. : N. ; à 8 h. : N. ; à 9 h. : N. ; à 10 h. : N. ; à 11 h. : N. ; à 12 h. : N. ; à 13 h. : N. ; à 14 h. : N. ; à 15 h. : N. ; à 16 h. : N. ; à 17 h. : N. ; à 18 h. : N. ; à 19 h. : N. ; à 20 h. : N. ; à 21 h. : N. ; à 22 h. : N. ; à 23 h. : N. ; à 24 h. : N. ; à 1 h. : N. ;